



Licenciement faute grave car non réception justificatif arrêt maladie

Par Marieco

Bonjour ,

je vous serai vraiment reconnaissante de pouvoir me conseiller, voici mon histoire :

Je suis en arrêt maladie depuis le 19 octobre 2020 pour cause d'épuisement professionnel, je rencontre mon médecin traitant tous les mois afin de prolonger celui-ci. L'arrêt est télétransmis à la CPAM et moi j'envoie le justificatif à mon employeur par courrier en lettre prioritaire.

Tout se passe normalement, mon salaire est maintenu grâce au versement des indemnités journalière de la CPAM, pas de nouvelles de la part de mon employeur.

Or le mois dernier, quasiment 3 semaines après l'envoi de mon justificatif de prolongation d'arrêt maladie, je reçois un courrier recommandé de mon employeur m'informant qu'ils n'avaient pas reçu la copie de mon arrêt. (il était temps de réagir quand même !) Mon médecin m'a fournit un duplicata que j'ai pu leur envoyer depuis mais je reçois dans la foulée une convocation pour un entretien préalable au licenciement pour faute grave avec mise à pied conservatoire !

Comprenez on étonnement, donc déjà est-ce légal ?

Je suis absolument certaine d'avoir moi meme posté ce courrier.

Et de plus, étant en arret maladie, est-ce que la mise à pied va stopper le versement des indemnités journalières de la CPAM à mon encontre ?

Merci énormément de pouvoir me répondre.

Par ESP

Bonjour

Il y a peut-être urgence à vous faire assister par un conseiller

CLIQUEZ

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857[/url]

Par AGeorges

Bonjour,

Démarches à respecter absolument :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F303]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F303[/url]

Par Marieco

Bonjour,

Merci pour votre réponse, cependant je n'arrive pas à ouvrir le lien contenu dans le message

Bonne journée

Par AGeorges

C'est corrigé. Toutes mes excuses ...